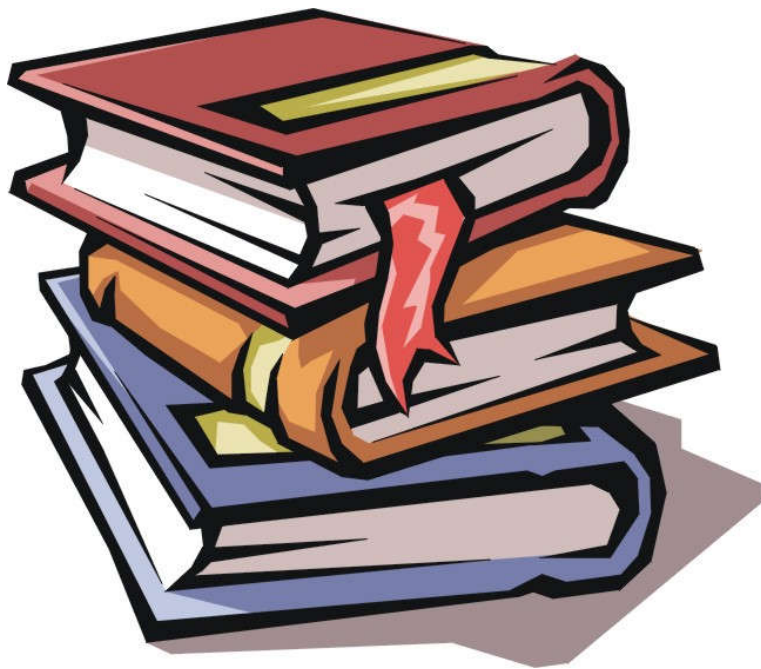


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE
DES YVELINES



N° 76
Du 12 juin 2018

Sommaire RAA N° 76 du 12 juin 2018

Yvelines

Service des sécurités

BDSC

Arrêté portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A 13

Arrêté



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018163-0001

**signé par
BROT, Préfet des Yvelines**

Le 12 juin 2018

**Yvelines
Service des sécurités**

Arrêté portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A 13



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'éducation et de la sécurité routière
Bureau de la sécurité routière

Arrêté préfectoral

Arrêté portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A 13

Le Préfet des Yvelines

Officier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route, et notamment son article R 411-9,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977 sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers de l'autoroute A 13 sens Paris - province suite aux conditions climatiques rendant la circulation dangereuse,

Sur proposition du Sous-préfet, Directeur de cabinet du Préfet des Yvelines

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'autoroute A 13 dans le sens Paris-province sera ouverte à la circulation ce jour entre 16h et 22h entre le PR 32+500 et le PR 33+800. La circulation s'effectuera sur deux files et la vitesse sera limitée à 70 km/h.

ARTICLE 2 :

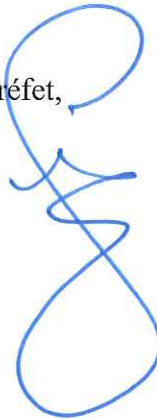
La signalisation sera mise en place par les services de la SAPN et les forces de l'ordre.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines, Monsieur le Directeur de SAPN, Monsieur le Commandant de la CRS ouest, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les Yvelines et dont copie sera adressée à Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et à Monsieur le Directeur Départemental des Service d'Incendie et de Secours.

Versailles, 12/06/2018

Le préfet,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned to the right of the text 'Le préfet,'.